Baisses d'impôts et hausses de tarifs au menu de 2020

Les mesures en faveur du pouvoir d'achat porteront TAL VERSE EMPLOYED DE LEGEMENTO ETIN DE pleinement leurs fruits cette année.

MARIE BARTNIK W @mariebartnik

POLITIQUE ÉCONOMIQUE En ce début d'année, certains engagements du chef de l'État se concrétisent. Parallèlement, comme à chaque 1er janvier, certains tarifs évoluent.

L'impôt sur le revenu baisse pour 17 millions de ménages

Pour répondre à la colère des « gilets jaunes », Emmanuel Macron a délié les cordons de la bourse. Il a allégé l'impôt sur le revenu de 5 milliards d'euros. 16,9 millions de fovers fiscaux en bénéficient, à hauteur de 303 euros en moyenne par ménage. La mesure est calibrée pour profiter surtout aux moins aisés. Le taux de la première tranche est abaissé de 14 % à 11 %, mais le gain est plafonné à 125 euros par an pour les ménages de la deuxième tranche. Il est annulé pour ceux qui se situent dans les tranches suivantes. Les nouveaux taux de prélèvement à la source ont déjà été transmis aux employeurs, la ristourne pourra donc être perceptible dès janvier.

La taxe d'habitation est intégralement supprimée pour 80% des ménages

C'est le dernier épisode de la suppression de la d'habitation pour 80 % des Francais, la promesse de campagne phare d'Emmanuel Macron. En 2020, le dernier tiers de cette taxe locale est supprimé, après un premier allègement en 2018 et un deuxième en 2019. Les 20 % de Français non concernés devront attendre trois ans de plus, jusqu'en 2023, pour que leur taxe d'habitation soit supprimée à son tour.

La prime défiscalisée «Macron» reconduite

La «prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » annoncée dans l'urgence par Emmanuel Macron en décembre 2018 est reconduite en 2020. L'an dernier, 5 millions de salariés ont recu cette prime d'un montant maximal de 1000 euros, exonérée d'impôt sur le revenu comme de prélèvements sociaux. Le dispositif est reconduit cette année, avec une condition supplémentaire : les entreprises désireuses de verser cette prime exceptionnelle doivent avoir signé au

milliards d'euros de baisses d'impôts sur le revenu préalable un accord d'intéressepour 2020 ment. La prime doit être versée avant le 30 juin prochain. remboursées

Certaines lunettes et prothèses dentaires pourront être intégralement

Afin que moins de Français renoncent à s'équiper en lunettes ou en prothèses dentaires pour des raisons financières, une offre minimale a été définie avec les professionnels, qui sera intégralement prise en charge par la Sécurité sociale et les complémentaires santé. Au 1er janvier 2020, la réforme entre en vigueur pour les lunettes, les couronnes et les bridges. Le reste à charge sur les aides auditives diminue aussi de 250 euros cette année, après une baisse de 200 euros en 2019. La réforme sera intégralement appliquée l'année prochaine.

remboursement par la Sécu des produits homéopathiques (contre 30 % auparavant), déremboursement total en 2021.

L'homéopathie n'est plus remboursée qu'à hauteur de 15%

L'homéopathie, jusqu'à cette année prise en charge à hauteur de 30 %, le sera à 15 %, puis ne le sera plus du tout en 2021. La Haute Autorité de santé a estimé en juin que les granules «n'ont pas démontré scientifiquement une efficacité suffisante pour justifier d'un remboursement ».

Les tarifs réglementés du gaz baissent légèrement

Les tarifs réglementés de vente de gaz d'Engie baissent de 0,9 % au 1er janvier par rapport au mois de



Le prix des cigarettes, du courrier et de certains services bancaires augmente

Certains paquets de cigarettes Lucky Strike et Winfield sont 10 à 15 centimes plus chers depuis le 1er janvier. Le prix du courrier augmente de son côté de 4,7%. Le timbre vert, par exemple, passe à 97 centimes. Enfin, certains tarifs bancaires augmentent fortement, selon Moneyvox. C'est notamment le cas de l'envoi de chéquier (+3,9% en moyenne) ou des virements en agence (+2,6 %). ■